

RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES ARBITRES EN AVIRON



COORDINATION DE L'ÉTUDE :

VIRGINIE NICAISE ET CÉCILE OTTOGALLI (MCF UFRSTAPS, LVIS, UNIVERSITÉ LYON1)

ASSISTANTE DE RECHERCHE:

CASSANDRE RIVRAIS, MEMBRE ASSOCIÉE LVIS







→ OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Objectifs:

L'objectif de cette enquête est double. D'une part, il s'agit de faire un état des lieux auprès des arbitres de la Fédération Française d'Aviron afin d'identifier les conditions d'exercice, les freins et les besoins à la fonction d'arbitre chez les femmes et les hommes. D'autre part, il s'agit d'identifier des pistes d'action pour rendre les fonctions d'arbitre plus attractive, notamment du côté des femmes.

Méthodologie:

Les arbitres de la FFA ont été interrogé.es par un questionnaire composé de 111 questions divisées en trois parties, elles-mêmes divisées en différentes sections :

- · La première partie du questionnaire revient sur les conditions d'entrée dans l'arbitrage.
- La seconde partie revient sur le déroulement de la carrière d'arbitre, et interroge les conditions matérielles de pratique, les habitudes d'arbitrage (postes occupés, lieux et fréquence d'arbitrage, etc.), ainsi que la satisfaction à arbitrer afin d'évaluer les motivations et les freins de chacun.e. Une sous-section aborde les violences vécues par les arbitres, notamment les attitudes et comportements sexistes envers les femmes.
- La troisième partie de ce questionnaire permet de récolter les informations socio-démographiques personnelles des arbitres.

Tableau 1 : Répartition des femmes et hommes arbitres au sein de la Fédération d'Aviron

NIVEAU	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DEPARTEMENTAL	56	56	41	59	72	51	58	36	44	114
Nb de femmes	12	16	8	15	27	22	18	12	16	54
% de Femmes	21%	29%	20%	25%	38%	43%	31%	33%	36%	47%
REGIONAL	72	130	130	139	134	127	158	145	128	80
Nb de femmes	14	41	41	41	40	37	53	43	35	18
% de Femmes	19%	32%	32%	29%	30%	29%	34%	30%	27%	23%
NATIONAL	251	177	177	162	164	157	152	109	106	98
Nb de Femmes	77	37	37	36	36	38	38	27	30	28
% de Femmes	31%	21%	21%	22%	22%	24%	25%	25%	28%	29%
INTERNATIONAL	19	16	14	15	18	18	17	17	19	19
Nb de Femmes	4	4	2	3	4	4	4	4	4	4
% de Femmes	21%	25%	14%	20%	22%	22%	24%	24%	21%	21%
Total	398	379	362	375	388	353	385	307	297	311
Nb de Femmes	107	98	88	95	107	101	113	86	85	104
% de Femmes	26,9%	25,9%	24,3%	25,3%	27,6%	28,6%	29,4%	28,0%	28,6%	33,4%

Source. Chiffres partagés par Régis Borel, Président de la Commission Nationale.

PROFIL DES ARBITRES

Ce questionnaire a été rempli complètement par 153 personnes, 42 femmes (27%) et 111 hommes (73%) dont la moyenne d'âge est de 55 ans pour les femmes et 59 ans pour les hommes. Les femmes ont commencé l'arbitrage à **40,9 ans** et les hommes à **41,4 ans**. La plupart des arbitres déclarent avoir un ou des enfants, c'est le cas pour 78% des femmes et 71% des hommes.

LA SITUATION FAMILIALE

Tableau 2: Situation familiale des arbitres femmes et homme

	Femmes	Hommes
Célibataire	24%	4%
En concubinage	12%	15%
Pacsée	2%	28%
Mariée	38%	18%
Divorcée	12%	13%
Veuve	9%	20%
Séparée	2%	5%

Un quart des femmes sont célibataires (seulement 4% des hommes). Les femmes en couple sont plus souvent mariées que les hommes (plus souvent pacsés) ;

Le cas où vous êtes en couple, êtes-vous avec :

Tableau 3 : Vie en couple des arbitres

	Femmes	Hommes
Conjoint	57%	1%
Conjointe	0%	70%

La moitié des femmes arbitres ne sont pas en couple.

• LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU

Tableau 4 : Les diplômes obtenus par les arbitres

	Femmes	Hommes
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	0%	3%
Brevet des collèges, BEPS ou brevet élémentaire	2%	5%
CAP, BEP, brevet professionnel ou autre diplôme de ce	5%	14%
niveau		
Baccalauréat, brevet professionnel ou autre diplôme de	13%	16%
ce niveau		
Bac +2 (ex : DEUG, BTS, DUT, Infirmier(e)) ou autre	29%	17%
diplôme de ce niveau		
Bac +3 (Licence)	20%	6%
Bac +4 (Maîtrise, Master 1, etc.)	11%	13%
Bac +5 et plus (DEA, DESS, Master 2, doctorat, etc.)	20%	26%

Les femmes sont plus souvent diplômées que les hommes La grande majorité des femmes (80%) et des hommes (62%) ont un Bac+2 et plus.

· LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ARBITRES

Tableau 5 : Catégories socioprofessionnelle des arbitres

	Femmes	Hommes
Agricultrice exploitante	0%	0%
Artisane, commerçante ou cheffe d'entreprise	0%	6%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	38%	36%
Employée	24%	10%
Ouvrière	4%	4%
Retraitée	24%	41%
Étudiante	5%	0%
Sans activité professionnelle	5%	3%

La majorité des hommes arbitres est retraitée ou appartient à la catégorie des cadres et Profession Intellectuelle Supérieure. Les femmes sont moins nombreuses à être retraitées et sont davantage réparties dans les catégories cadres et Profession Intellectuelle Supérieure (38%) et employée (24%). Elles sont a priori plus actives et plus précaires au sens professionnel du terme.

• DANS QUELLE RÉGION PRATIQUEZ-VOUS L'ARBITRAGE ?

Tableau 6 : La région de pratique de l'arbitrage

	Femmes	Hommes
AURA	9%	16%
IDF	31%	21%
BRETAGNE	5%	2%
CENTRE	2%	2%
GRAND EST	9%	2%
NOUVELLE AQUITAINE	5%	9%
OCCITANIE	17%	14%
MARTINIQUE	3%	12%
HAUTS DE FRANCE	3%	4%
NORMANDIE	0%	5%
PACA	3%	10%
PAYS DE LA LOIRE	7%	2%
BOURGOGNE	6%	2%

Les arbitres issu.es d'Ile de France et d'Occitanie sont les plus nombreux.ses à avoir répondu à ce questionnaire. Toutes les régions sont représentées. Le questionnaire est toujours accessible.

• LES DIPLÔMES SPORTIFS/FÉDÉRAUX

Les hommes (70%) sont plus nombreux que les femmes (50%) à avoir des diplômes sportifs. 95% ont le diplôme moniteur.trice-éducateur.trice, 5% le Brevet d'Etat.

• CUMUL DES RÔLES AU SEIN DE LEUR CLUB, LIGUE, OU FÉDÉRATION

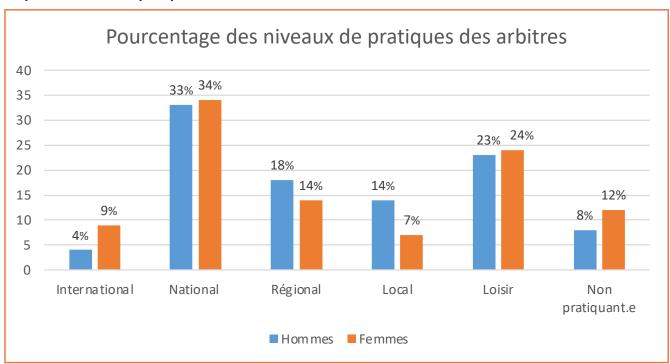
Tableau 7: Autres implications des arbitres

	Femmes	Hommes
Dirigeant.e	31%	24%
Entraîneur.e	2%	12%
Les deux	5%	30%
Aucun	62%	34%

Les hommes (30%) cumulent plus souvent les fonctions d'arbitre, entraîneur et dirigeant que les femmes (5%).

• NIVEAUX DE PRATIQUE SPORTIVE CHEZ LES ARBITRES ENQUÊTÉ.ES

Graphe 1 : Niveaux de pratique de l'aviron des arbitres



9% des femmes et 4% des hommes pratiquent et/ou ont pratiqué au niveau international, 1/3 des arbitres ont pratiqué au niveau national, 1/4 en loisir.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

• EXPÉRIENCE SPORTIVE AVANT D'ARBITRER

Avant de commencer l'arbitrage, 94 % des hommes et 88 % des femmes pratiquaient l'aviron. Si les hommes sont plus nombreux à pratiquer avant d'arbitrer, il y a davantage de femmes qui pratiquent toujours l'aviron en même temps qu'elles arbitrent. En effet, elles sont 81 % à être pratiquante et arbitre contre 69 % des hommes. A noter que 65 % des hommes arbitres ont un rôle d'entraîneur et/ou de dirigeant en parallèle, contre 35 % pour les femmes.

À ce jour, aucun travail scientifique n'a été mené sur la question des arbitres en aviron, et notamment sur les motifs d'engagement dans la carrière d'arbitre. Néanmoins, nous faisons le constat que l'engagement en tant qu'arbitre s'opère majoritairement après avoir connu une carrière de pratiquant.e. Beaucoup de femmes continuent à pratiquer en parallèle qu'elles arbitrent mais en moyenne, les femmes ont arbitré et pratiqué simultanément pendant 1 an tandis que les hommes l'ont fait pendant 3 ans.

Cette enquête souligne également le fait que les arbitres sont nombreux/ses à avoir pratiqué un autre sport que l'aviron. Ainsi, si les arbitres ont un profil sportif, ils/elles ne pratiquent pas les mêmes sports en fonction du sexe. Les hommes ont déclaré pratiquer des sports collectifs, la course à pied et la voile tandis que les femmes ont déclaré pratiquer la natation, la randonnée, la gymnastique, la danse et l'équitation. Les hommes, à 40 %, et les femmes, à 33 %, pratiquent toujours un sport en parallèle de leur activité d'arbitre.

Les arbitres en aviron sont très peu engagé.es en tant qu'arbitres dans un autre sport, en effet, aucune femme ne le fait et seulement 4 % des hommes. Les autres disciplines dans lesquels les hommes sont engagés en tant qu'arbitres sont le football, le badminton, le volley, l'équitation dressage et le ski de fond.

Conclusion : Les arbitres sont passionnés par l'aviron, c'est une « famille » surtout, les femmes pratiquent plus, les hommes cumulent les fonctions.

Ce « faible » engagement en tant qu'arbitre dans un autre sport s'explique au fur et à mesure du questionnaire : la pratique de l'arbitrage en aviron prend beaucoup de temps, les arbitres sont pour la plupart actif.ves, ont un vie professionnelle et familiale importante, et beaucoup ont une pratique sportive. Il semble donc difficile de s'engager dans l'arbitrage d'une autre discipline.

• L'INFLUENCE DE LA FAMILLE DANS LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE EN AVIRON

L'enquête montre que les socialisations familiales influencent davantage l'engagement des femmes. Effectivement, presque un quart des parents des femmes (24%) ont déjà pratiqué l'aviron, tandis que les parents des hommes sont légèrement moins nombreux/ses (17%). Il s'agit majoritairement du père des arbitres (63 % des pères des hommes et 50 % des pères de femmes) mais 40 % des femmes déclarent que leur 2 parents pratiquaient, contre 6 % des hommes. Cela confirme que la pratique et les fonctions occupées dans le cadre de l'aviron sont une « affaire » familiale.

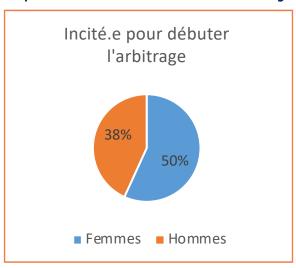
Ce résultat corrobore la dernière enquête INJEP menée par un collectif de chercheur/ses en 2020 permettant de réaliser une description précise et harmonisée du profil des pratiquant.es de tous sports. Un chapitre (écrit par Thierry Michot) porte notamment sur les sports nautiques et aquatiques et souligne le fait que la pratique de l'aviron est souvent une pratique familiale. En effet, l'auteur écrit que l'aviron est souvent pratiqué par les parents et leurs enfants, et souvent en couple également. Les questions posées aux arbitres sur les frères et sœurs renforcent cette idée. Les arbitres sont nombreux/ses à avoir des frères et sœurs, c'est le cas pour 88 % des femmes et 84 % des hommes et la pratique de l'aviron semble être une pratique partagée : 41% des femmes et 32% des hommes ont un frère et/ou une sœur qui a déjà pratiqué l'aviron.

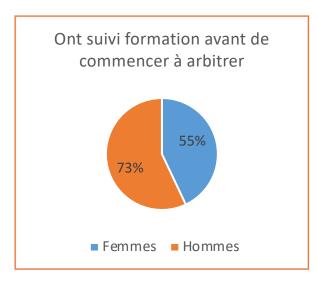
À nouveau, quand il s'agit des conjoint.es, la pratique de l'aviron est fortement partagée. En effet, les hommes sont 74 % à avoir un.e conjoint.e et les femmes sont 62 % à en avoir un.e. Presque un tiers (31%) des conjoint.es des femmes pratiquent l'aviron. Les conjoint.es des hommes sont légèrement moins nombreux.ses à pratiquer (24%). Comme pour la pratique, les conjoint.es des femmes sont plus nombreux/ses à arbitrer en aviron (15%) que les conjoint.es des hommes (6%).

• LES DÉBUTS DANS L'ARBITRAGE

Les femmes (50%) sont plus nombreuses que les hommes (38%) à déclarer avoir été incitées à devenir arbitre. Cette incitation est majoritairement celle *d'un.e dirigeant.e*, pour les hommes (52%) comme pour les femmes (43%). Qui plus est, cette incitation est majoritairement opérée par un homme (74% des hommes et 76% des femmes). Près de 98% des femmes et 95% des hommes ont été encadrés à leur début dans l'arbitrage.

Graphe 2 : Incitation à se lancer dans l'arbitrage





Graphe 3 : Formation suivie avant de débuter l'arbitrage

La formation : Les hommes sont plus nombreux (73%) que les femmes (55%) à avoir suivi une formation *avant* de commencer à arbitrer.

Aucun travail scientifique analyse cette question, néanmoins, en étudiant les espaces de formation au rôle d'arbitres dans le handball, Simon et Thomas (2022) ont montré que ces lieux sont dominés numériquement par les hommes, ce qui favorise la diffusion de normes masculines.

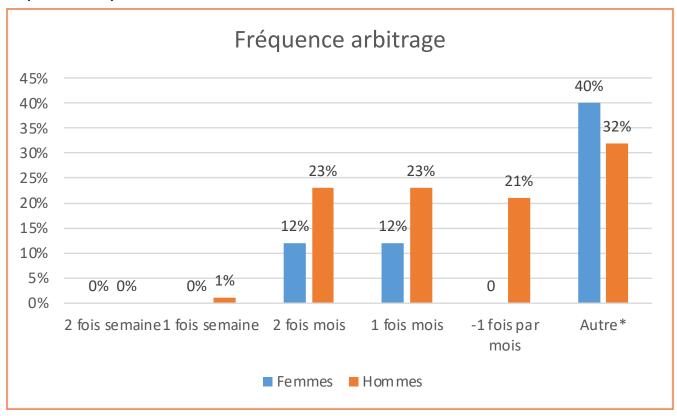
En annexe, en fin de dossier, sont présentées la liste et la durée des formations suivies par les arbitres avant de débuter l'arbitrage.

DÉROULÉ DE LA CARRIÈRE D'ARBITRE

• FRÉQUENCE, LIEU ET NIVEAU D'ARBITRAGE

Les hommes comme les femmes sont dépendant.es d'un calendrier sportif concernant leur fréquence d'arbitrage. Néanmoins, les hommes sont plus nombreux à déclarer arbitrer 1 à 2 fois par mois que les femmes. Les temps d'arbitrage sont similaires pour les femmes et les hommes : quand ils/elles arbitrent c'est souvent sur la journée entière, voire sur le week-end.

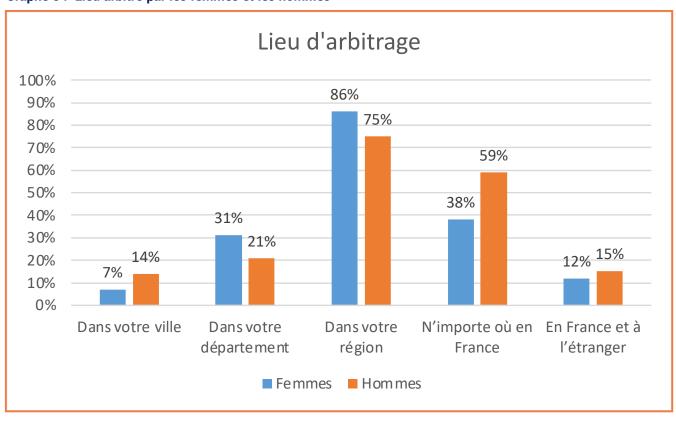
Graphe 4 : La fréquence à arbitrer



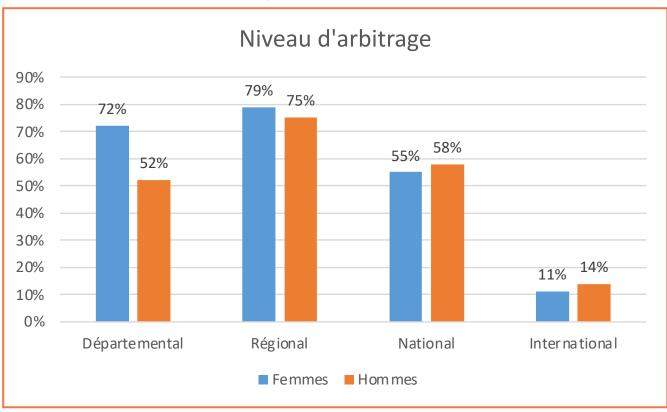
Note. Autre*: (dépendant du calendrier et du rythme des régates, cela varie selon les mois)

Les femmes arbitrent majoritairement dans leur région tandis que pour les hommes les arbitrages sont dispatchés entre région et national. Les femmes sont plus nombreuses à arbitrer au niveau départemental. En somme, les femmes arbitrent à des niveaux moins élevés que les hommes et se déplacent moins loin.

Graphe 5 : Lieu arbitré par les femmes et les hommes



Graphe 6 : Le niveau de pratique de l'arbitrage



Concernant les postes auxquels les arbitres sont affectés, de manière générale, ils/elles ne semblent pas avoir de « préférence » particulière (67% des femmes et 73% des hommes), excepté pour la commission contrôle, plus prisée des femmes, et la zone course, plus prisée par les hommes.

Tableau 8 : Préférences des postes pour arbitrer

	Femmes	Hommes
Zone départ	10%	11%
Zone arrivée	7%	1%
Zone course	0%	13%
Juge pesée	0%	0%
Commission contrôle	17%	1%
Aucune préférence	67%	73%

Tableau 9 : Préférences des postes au sein de la zone de départ

	Femmes	Hommes
Starter	75%	98%
Assistant.e starter	0%	1%
Aligneur/se	25%	0%
Juge au départ	0%	1%

Tableau 10 : Les postes occupés par les femmes et hommes arbitres

	Femmes	Hommes
Zone départ	7%	6%
Zone arrivée	17%	2%
Zone course	0%	13%
Juge pesée	0%	0%
Commission contrôle	19%	4%
Tous les postes	57%	75%

75% des hommes arbitrent à tous les postes contre 57% des femmes. La division sexuelle du travail d'arbitre me semble marquée tant dans les préférences que dans les attributions de poste. Ceux et celles qui ne passent pas à tous les postes, mais les femmes sont plus présentes en zone d'arrivée et commission contrôle et les hommes en zone de course. L'impact du système de genre est ici à questionner. Qu'est ce qui contribue à cette division des goûts et pratiques de l'arbitrage : *Ne sont-elles pas formées à ces postes ? *Ne sont-elles pas incitées à occuper ces postes ? *Quels mécanismes de censure les éloignent de ces postes ? Et par ailleurs comment est décidée l'attribution de ces postes ? Est-ce un choix ou détermination par le/la président.e du jury.

Conclusion : Ainsi, les résultats de l'enquête montrent que les femmes sont davantage présentes au niveau local de l'arbitrage (ville, département et région) et ont moins accès au niveau national et international que les hommes. Qui plus est, sur les postes d'arbitrages, elles sont plus souvent que les hommes affectés à la commission de contrôle (ou zone d'arrivée) alors que les hommes sont davantage placés sur la zone course. Les études sur l'arbitrage menées dans d'autres sports confirment l'existence d'une division sexuée au niveau des postes d'arbitrage. En étudiant la place des femmes dans le basket au Brésil, Passero et ses collaborateur. trices (2019) ont montré qu'elles sont cantonnées à certains postes jugés moins importants, moins valorisants. Ainsi, si la part d'entre-elles parmi le nombre total d'arbitres augmentent, les postes qu'elles occupent sont moins visibles (Passero et al., 2019). Ce constat est partagé également par Le Tiec (2022) dans le cadre des arbitres de football. La sociologue souligne que les carrières des arbitres femmes sont moins favorisées que celles des hommes car elles sont cantonnées à l'arbitrage de niveaux moins prestigieux et/ou à l'arbitrage des rencontres de femmes.

LES CONDITIONS D'ARBITRAGE

Les hommes (63%) et les femmes (64%) sont indemnisé.es (remboursé.e des frais relatifs aux déplacements et repas) lors de leurs journées d'arbitrage. La plupart d'entre elles et eux font du co-voiturage pour se déplacer sur leurs journées d'arbitrage. En effet 90 % des femmes mentionnent qu'elles sont coutumières de cette pratique et 77 % des hommes également.

La grande majorité des arbitres doit acheter son matériel pour l'arbitrage (93 % des femmes et 87 % des hommes). Pour 93 % des femmes et 85 % des hommes, ces achats sont à leur frais et ne sont pas remboursés. Dans les rares cas où un remboursement a lieu, c'est le club ou la lique qui s'en charge.

Comme pour le matériel d'arbitrage, 81 % des femmes et 60 % des hommes doivent acheter leurs tenues. Presque l'exclusivité des arbitres (97%) fait ces achats à ses frais.

Conclusion : En matière d'arbitrage, les femmes supportent plus de dépenses à leur charge que les hommes.

Degré de satisfaction des arbitres :

Sur une échelle de 1 à 10, la note moyenne des femmes est de 7.4 et celle des hommes est de 7.5.

Concernant les perspectives proposées en vue d'augmenter cette note, plus de la moitié des hommes déclarent qu'ils pourraient être plus satisfaits s'ils avaient plus :

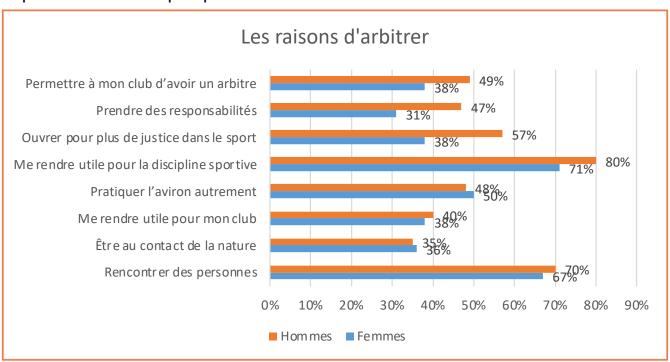
- **De considération (ex** : « D'être mieux considérer par la Fédération et surtout par les rameurs qui commencent à dénigrer via l'entraineur le rôle de l'arbitre. De plus celui-ci est de plus en plus destiné à un rôle de sécurité »**)**,
- De moyens financiers (être remboursé) et matériels (ex : « Au niveau régional, il n'y a pas de défraiement, uniquement défiscalisation. En national et compte tenu de l'inflation et du prix du carburant et des péages, nous ne sommes pas suffisamment indemnisés »).
- Ils soulignent également l'importance d'impliquer davantage les jeunes générations dans l'arbitrage. (Ex : « de la jeunesse », « de nouvelles recrues pour pouvoir espacer les interventions de chacun »).

Plus de la moitié des femmes aimerait également avoir plus :

- De reconnaissance et être dédommagées de leurs différents frais (ex : « Être dédommagé de mes déplacements et être plus reconnu par les délégués des clubs » ; « Une meilleure prise en charge des déplacements et de l'équipement nécessaire pour arbitrer »).
- Qui plus est, elles aimeraient plus de reconnaissance et de respect de la part des entraı̂neur.es et des rameur. ses (ex : « Un meilleur respect lors des compétitions »),
- Avoir la possibilité de valider leurs modules (ex : « la validation de tous les modules depuis 2019 cela fait long nous sommes en 2023 !!!! »).

Pourquoi ces femmes et ces hommes arbitrent ?

Graphe 7 : Les raisons invoquées pour arbitrer



Les raisons de l'engagement dans le rôle d'arbitre répondent à un sentiment d'utilité, l'envie de rencontrer des personnes et pratiquer autrement l'aviron.

Tableau 11 : Objectifs dans la carrière d'arbitre

	Femmes	Hommes
Arbitrer à plus haut-niveau	57%	61%
Arbitrer plus fréquemment	19%	24%
Être reconnue pour mes compétences d'arbitre	24%	28%
Autre	38%	18%
	(continuer longtemps d'être arbitre, être plus compétente pour arbitrer à un meilleur niveau)	(arbitrer encore longtemps, devenir président de jury/formateur)

La moitié des femmes (50%) et 34 % des hommes déclarent avoir des objectifs dans leur carrière d'arbitre. Les hommes visent une progression dans leurs fonctions. Les femmes visent le maintien, l'amélioration personnelle dans la fonction.

Tableau 12 : Les freins à la pratique de l'arbitrage

	Femmes	Hommes
Le manque de temps/disponibilité	48%	43%
Mes obligations professionnelles	38%	32%
Mes obligations familiales	36%	33%
Les conditions d'arbitrage	24%	27%
Les remarques des pratiquant.es	12%	18%
Ma propre pratique sportive	12%	10%
Le manque de motivation	5%	10%
Aucun de ces éléments	14%	12%
Autre	29% (santé/blessure, âge,	8% (santé/blessure, âge,
	reconnaissance humaine et	reconnaissance)
	financière)	

Concernant les freins à la pratique de l'arbitrage, la raison principale invoquée est celle du manque de temps et de disponibilité, toutefois, surtout chez les femmes, les questions de reconnaissances humaine et financière reviennent fréquemment.

Il convient de signaler que le 4ème frein invoqué concerne les conditions d'arbitrage.

LES VIOLENCES VÉCUES PAR LES ARBITRES EN AVIRON

Les arbitres sont questionnés sur les violences vécues dans le cadre de leur fonction d'arbitre.

Tableau 13 : Situations vécues dans le cadre de votre fonction d'arbitre

	Femmes	Hommes	Tout l'échantillon
Agressions sexuelles	0%	0%	0 %
Exhibition sexuelle	0%	2% (n=2)	1 %
Viol	0%	0%	0 %
Harcèlement moral sexiste	2% (n=1)	2% (n=2)	2 %
Remarques sur la tenue vestimentaire	2% (n=1)	6% (n=7)	5 %
Affichage pornographique, blagues, insultes	2% (n=1)	2% (n=2)	2 %
Sexisme	10% (n=4)	7% (n=8)	8,5 %
Chantage	0%	0%	0 %
Violences verbales et harcèlement verbal	12 % (n=5)	23 % (n=26)	20 %
Violences non-verbales et harcèlement non-verbal	0%	0%	0 %
Violences physiques et harcèlement physique	0%	2% (n=2)	1 %
Aucune des situations citées	62% (n=26)	53% (n=59)	56 %
Autre	26% (n=8) *remarques grossières, *critiques de la part de coaches, *remarques déplacées de "vieux" arbitres, *remarques déplacées, *Violences verbales seules, Menace.	7% (n=8) *Désaccord sur décisions équité, *Explications tendues avec des rameurs estimant être lésés, et 1 fois traité d'enc; *Homophobie, *1 seule altercation avec un rameur suisse qui refusait de suivre mes injonctions (commission de contrôle), *Propos inadaptés et hostiles, frôlant l'injure; *remarques homophobes.	11 %

Dans le questionnaire proposé aux arbitres, les situations vécues n'ont pas été définies. Nous pouvons en effet nous questionner sur la définition du sexisme comprise par les hommes (n=8) qui ont fait état de sexisme perçu à leur égard.

Définition du sexisme : « Attitude discriminatoire adoptée à l'encontre du sexe opposé (principalement par les hommes qui s'attribuent le meilleur rôle dans le couple et la société, aux dépens des femmes reléguées au second plan, exploitées comme objet de plaisir, etc.) ». Les femmes sont perçues comme plus faibles, plus douces.

62% des femmes et 56% des hommes arbitres déclarent ne pas avoir vécu les situations citées. Les hommes sont davantage nombreux à signaler des violences verbales et du harcèlement verbal (23% versus 12% pour les femmes).

Les femmes ont signalé d'autres types de violences, qui s'apparentent également à des violences verbales (menaces, remarques grossières et déplacées) sans pour autant de leur part les qualifier ainsi, car au regard des propositions faites dans la catégorie « Autre : précisez », elles ont listé ces violences sans les identifier dans les violences verbales. Si nous qualifions ces violences, nous pouvons les associer à la catégorie « Violences verbales et harcèlement verbal », passant ainsi de 12% à 24% de ce type de violences vécues.

Chez les hommes, alors que l'homophobie n'a pas été questionné dans cette étude, 3 fois les hommes ont cité des propos homophobes vécues dans le cadre de leur rôle d'arbitre.

Ainsi, les violences verbales, sexistes ou homophobes affectent des femmes et des hommes.

Tableau 14 : Auteurs/autrices des violences

	Femmes	Hommes	Total
Un.e rameur/se	7%	15%	13%
Un.e autre arbitre	14%	8%	10%
Un·e formateur/trice	0%	0%	0%
Un.e dirigeant.e	12%	12%	12%
Un.e entraîneur.e	24%	26%	25%
Un.e supporter/trice	2%	10%	8%
Un parent	0%	7%	5%

Pour les hommes et les femmes, c'est majoritairement un.e entraîneur.e à l'origine de ces situations. Ces événements sont majoritairement commis par des hommes (score total tout échantillon, plus précisément 87 % des femmes et 67 % des hommes).

Tableau 15 : Fréquence des violences vécues par les arbitres

	Femmes	Hommes	Tout l'échantillon
Une seule fois	25%	48%	43 %
Plusieurs fois	75%	50%	54 %
A chaque compétition	0%	2%	2 %

Les violences sont perçues plus régulières chez les femmes.

La plupart des femmes (67%) et des hommes (70%) ont fait remonter ces événements à plusieurs personnes. Le président de jury est souvent la personne prévenue par les femmes tandis que les hommes avertissent généralement un.e autre arbitre.

A noter qu'aucune présidente du jury n'a été cité par les arbitres.

Tableau 16 : Signalement des violences vécues

	Femmes	Hommes
Un.e membre de votre club	0%	11%
Un.e membre de votre comité	20%	14%
Un.e membre de votre ligue	10%	18%
Un.e membre de la fédération	30%	18%
Un.e autre arbitre	30%	54%
Un.e ami.e	0%	4%
Un.e membre de votre famille	0%	4%
Autre	70% (président jury)	21% (président jury)

Nous pouvons voir que 2/3 de ces violences sont signalées, auprès d'une diversité de personnes avec des statuts différents. Les hommes signalent leurs violences vécus à un autre arbitre (54%), alors que les femmes les signalent majoritairement au président du jury (70%).

Quelle est la procédure officielle du signalement des violences vécues par les arbitres au sein de la FFA ?

LE SEXISME À L'ENCONTRE FEMMES DANS L'ARBITRAGE

Tableau 17 : Différences perçues entre les femmes et les hommes pour accéder à l'arbitrage

	Femmes	Hommes	р
Au sein du mouvement sportif en général, les membres ne font	3.3	4.1*	0,000466
aucune différence entre les femmes et les hommes pour accéder à			
des postes d'arbitres.			
Au sein de ma <u>propre structure sportive</u> , les femmes et les	4.7	4.8	0,360713
hommes ont les mêmes opportunités pour devenir arbitres.			
Au sein de la <u>Fédération Française d'Aviron</u> , les membres ne font	4.2	4.6*	0,011000
aucune différence entre les femmes et les hommes pour accéder à			
des postes d'arbitres.			
Au sein du mouvement sportif en général, les femmes et les	3.1	4*	0,000011
hommes ont les mêmes opportunités pour devenir arbitres			
Au sein de ma propre structure sportive, les membres ne font	4.8	4.9	0,355669
aucune différence entre les femmes et les hommes pour accéder à			
des postes d'arbitres.			
Au sein <u>de la FFA</u> , les femmes et les hommes ont les mêmes	4.4	4.7*	0,056328
opportunités pour devenir arbitres.			

Note. 1 pas du tout d'accord à 5 tout à fait d'accord

Les réponses des hommes sont significativement plus élevées que celles femmes (IIs sont davantage d'accord avec le fait que les hommes et les femmes ont les mêmes opportunités d'accès à l'arbitrage à différentes échelles). La différence est significative concernant le mouvement sportif en générale et la différence est quasiment nulle concernant la propre structure sportive.

Difficulté des femmes pour être arbitre ?

Dans cette étude, 90% des hommes (n : 100) et 83% des femmes (n : 35) pensent en majorité qu'il n'est pas plus difficile pour une femme que pour un homme d'arbitrer en aviron. Ils existent donc une forte invisibilité et inconscience des difficultés matérielles que l'étude a pu objectiver.

Néanmoins, 17% des répondantes (n : 7) contre 10% des hommes (n : 11) pensent que cela est plus difficile. Parmi les causes de difficulté, 12% des femmes (n : 5) soulignent comme motif principal les comportements sexistes tandis que les avis des hommes sont partagés entre les comportements sexistes et les contraintes familiales.

Les violences vécues et/ou observées envers les femmes arbitres, perçus par les arbitres femmes et hommes.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes signale dans son dernier rapport que « le sexisme ne recule pas en France. Au contraire, il perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent ». Ainsi, à partir des propositions réalisées au sein de cette enquête nationale, nous avons proposé aux femmes et hommes arbitres de rendre compte des attitudes, comportements sexistes que les femmes peuvent vivre dans le cadre de leur rôle d'arbitre. Quatre types d'attitudes, comportements ont été identifié à partir de la littérature scientifique (Glick & Fiske, 1996, 2001) et sont définis ci-dessous.

Sexisme hostile: attitudes et des comportements ouvertement négatifs et colériques à l'égard des femmes qui occupent des domaines masculins (entraîneur, cadre, arbitre...) ou qui militent pour le changement social; il prend souvent la forme d'attitudes dénigrantes sur l'incompétence des femmes par rapport à celle des hommes ou de suspicion et de ressentiment à l'égard des femmes perçues comme insubordonnées.

Hostilité hétérosexuelle : L'hétérosexualité est, sans aucun doute, l'une des sources les plus puissantes de l'ambivalence des hommes envers les femmes. La croyance selon laquelle les femmes utilisent leur attrait sexuel pour dominer les hommes est une croyance qui est associée à l'hostilité envers les femmes.

Paternalisme protecteur : Les partisans du paternalisme dominateur justifient le patriarcat en considérant que les femmes ne sont pas des adultes pleinement compétents, ce qui légitime le besoin d'une figure masculine supérieure.

Différenciation complémentaire des sexes: Les femmes possèderaient de nombreux traits positifs qui complètent ceux des hommes. Les traits favorables attribués aux femmes compenseraient ce qui manque aux hommes selon les stéréotypes (par exemple, la sensibilité aux sentiments des autres).

Ce questionnaire rend compte des attitudes et comportements sexistes envers les femmes arbitres, soit vécus et/ ou observés par les femmes, soit observés par les hommes.

Tableau 18 : Attitudes et comportements sexistes envers les femmes arbitres

	Femmes	Hommes	Tout l'échantillon
Être traitées comme si elles n'étaient pas aussi compétentes qu'un homme arbitre.	33%	12%	18 %
(Sexisme hostile) Accusées d'être une allumeuse sexuelle pour les hommes.	2%	0%	0.5 %
(Hostilité hétérosexuelle)	270	0%	0.5 %
Être traitées avec plus de douceur ou de délicatesse que les hommes. (Différenciation complémentaire des sexes)	12%	10%	10 %
Être traitées comme si elles avaient besoin de plus de protection que les hommes. (Différenciation complémentaire des sexes)	5%	2%	3 %
Être traitées comme si elles étaient plus faibles que les hommes.	17%	4%	7 %
Être traitées comme si elles étaient coincées par rapport aux blagues à connotation sexuelle. (Différenciation complémentaire des sexes)	7%	4%	5 %
Être traitées comme si elles étaient plus à l'écoute de vos émotions que les hommes.	5%	2%	3 %
(Différenciation complémentaire des sexes)			
Être critiquées de poursuivre une carrière d'arbitre au détriment de leur vie personnelle/familiale.	2%	3%	3 %
(Différenciation complémentaire des sexes)			

Être critiquée du fait de leur style / silhouette car cela ne correspondait pas aux codes féminins de la société.	5%	2%	2 %
(Différenciation complémentaire des sexes)			
Être mise en doute sur leurs capacités à gérer les situations par elles-mêmes.	21%	10%	12 %
Être infantilisée à travers des termes comme « ma jolie », « ma cocotte », « mon chou ». (Paternalisme protecteur)	7%	6%	6 %
Recevoir des remarques sexuelles ou grossières à propos de leur corps, apparence ou vie intime. (Harcèlement)	0%	1%	0.5 %
Recevoir des propositions sexuelles déplacées. (Harcèlement)	0%	1%	0.5 %
Recevoir des remarques sur leur tenue vestimentaire. (Harcèlement)	2%	2%	3 %

Les femmes (33%) disent avoir vécu et/ou observé davantage des remarques concernant leurs **compétences et capacités** que ne l'ont perçu les hommes (12%),

Les femmes disent avoir vécu et/ou observé davantage avoir été traitées comme si elles étaient plus faibles (17% versus 4% perçu par les hommes),

Les femmes disent avoir vécu et/ou observé davantage avoir été mises en doute sur leurs capacités à gérer les situations par elles-mêmes (21% versus 10%).

Ainsi, les femmes dans leur fonction d'arbitre ont vu et/ou vécu des situations remettant en doute leurs compétences. Le sentiment de compétence est une perception de soi très puissante et importante pour rester motivées et engagées dans leur fonction d'arbitre. Dit autrement, il est important d'apporter les conditions favorables aux femmes dans leur pratique d'arbitre, en les valorisant, et en sanctionnant les comportements rabaissant.

Tableau 19 : Auteur/autrice des violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes

	Femmes	Hommes	Tout l'échantillon
Un.e rameur/se	9%	5%	6 %
Un.e autre arbitre	24%	13%	16 %
Un.e formateur/trice	5%	0%	1 %
Un.e dirigeant.e	21%	10%	13 %
Un.e entraîneur.e	26%	20%	22 %
Un.e supporter/trice	2%	4%	4 %
Un parent	2%	5%	5 %

Ces attitudes et comportements sexistes ont majoritairement été commises par un.e autre arbitre ou un.e entraineur.e/dirigeant.e. Une formation / sensibilisation sur ce point semble primordial.

Tableau 20 : Fréquence des violences sexistes et sexuelles à l'encontre des femmes

	Femmes	Hommes	Tout l'échantillon
Une seule fois	32%	34%	34 %
Plusieurs fois	53%	59%	57 %
À chaque compétition	15%	7%	9 %

Ces situations ont été vécu.es de manière répétée (68% et 66%). Le caractère répétitif vient questionner et alerter la fédération afin de prévenir ces types de comportements.

Tableau 21 : Les signalements des violences vécues par les arbitres

	Femmes	Hommes	Échantillon
Un.e membre de votre club	0%	0%	0 %
Un.e membre de votre comité	0%	18%	12.5 %
Un.e membre de votre ligue	0%	18%	12.5 %
Un.e membre de la fédération	25%	0%	7 %
Un.e autre arbitre	25%	73%	57 %
Un.e ami.e	0%	0%	0 %
Un·e membre de votre famille	0%	9%	7 %
Autre	80% (Président de jury)	9% (Président du jury)	36 %

41 % des hommes et 26 % des femmes ont fait remonter ces événements, ces situations sont moins fréquemment remontées et elles le sont encore moins de la part des femmes.

Concernant ces situations, les femmes préviennent majoritairement le président de jury tandis que les hommes se tournent vers un e autre arbitre.

Tout comme la question sur les violences vécues par les arbitres (partie IV), nous avons un faible taux de signalement, et le procédé réalisé par les femmes et les hommes est différent. Nous pouvons penser que le partage d'information des hommes à un autre arbitre ne sera pas remonté aux instances fédérales. De la même manière, il convient de questionner comment le président du jury récolte, signale et traite les comportements sexistes envers les femmes au sein de sa fédération.

Nous pouvons recommander:

- La mise en place d'une charte qui ne tolère aucun comportements violents ou/et discriminatoires.
- Mise en place d'une formation auprès des entraı̂neur·es et arbitres
- Mise en place d'une procédure de signalements.

Les travaux menés sur l'arbitrage dans d'autres disciplines sportives montrent que les difficultés d'accès des femmes aux postes d'arbitres sont renforcées par les injonctions sexistes. Reid et Dallaire (2019) ont montré que les représentations associées à l'arbitrage ne sont pas en adéquation avec les qualités traditionnellement associées aux femmes, elles souffrent donc d'un manque de légitimité. Au-delà d'une sous-représentation quantitative, les femmes arbitres sont marginalisées dans l'espace sportif à travers des remarques sexistes et des mises à l'écart effectués par des rappels aux normes. Jones et Louise Edwards (2013) ont montré que les femmes arbitres sont victimes de sexisme qui se manifeste généralement sous trois formes : elles sont critiquées sur leurs capacités physiques, leur connaissance du jeu et leur supposé fragilité psychologique. Reid et Dallaire (2020) ont notamment insisté sur le fait que les femmes arbitres sont amenées à douter de leurs compétences et de leurs capacités du fait des remarques effectuées par des hommes notamment lors de leurs premiers temps d'arbitrages. Elles ont alors tendance à se percevoir moins légitimes et inférieures. Ces sentiments peuvent les



Cette étude a permis de faire un état des lieux inédit sur l'arbitrage en aviron.

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à arbitrer. Celles qui arbitrent ont bénéficié d'une socialisation familiale importante.

Se pose la question des conditions de recrutement des femmes arbitres et notamment des primo-arrivantes. Comment recruter les « autres » femmes non influencées par leur famille ?

Les femmes ne pratiquent pas l'arbitrage dans les mêmes conditions que les hommes : elles sont moins formées, accèdent à des postes moins valorisées, elles supportent une charge financière plus importante et arbitrent à des niveaux départementaux et/ou régionaux.

Quelles sont les conditions pour rendre plus favorable aux femmes l'accès aux formations ? Comment le président du jury peut œuvrer à une meilleure répartition des postes d'arbitrage ? Comment les structures peuvent-elles participer à réduire les frais engagés pour occuper des fonctions d'arbitrage ?

Cette étude a éludé le poste de président de jury. Sur les réponses apportées par les arbitres, seul « le président du jury » a été nommé.

NB: Selon les chiffres nationaux, 27% des présidents de jury sont des femmes.

Enfin, les femmes sont plus nombreuses à déclarer avoir observé et/ou vécu des manifestations sexistes, notamment des commentaires dégradants leurs capacités ou leurs compétences.

Comment les structures peuvent-elles sensibiliser, former les acteur/trices de l'aviron contre les violences ? Comment les structures peuvent-elles mettre en place des précédés de signalement et sanctions des violences ?

Ainsi, il semble important de travailler à l'amélioration des conditions de l'arbitrage : frais de transports, matériel, tenues et violences vécues (violences verbales), réel frein au développement de la pratique au regard d'autres contraintes temporelles imposées par ce rôle.